

Penmarc'h - Bourgneuf : quelles aires marines ?



Chantal
JOUANNO

Secrétaire
d'État chargée
de l'Écologie

“ Une prise de conscience par- tagée des enjeux ”

La mer recèle des richesses exceptionnelles à bien des égards. Voilà pourquoi, le Président de la République a souhaité un Grenelle spécifique de la mer. Parmi ses engagements, retenons la création de dix parcs naturels marins d'ici 2012 dont deux en outre-mer. Le parc naturel marin est un outil de protection efficace pour une approche intégrée des objectifs de protection de la biodiversité marine et de développement durable des activités. L'enjeu n'est pas de sanctuariser mais de préserver la ressource et de gérer ensemble nos richesses. Les parcs naturels marins sont une chance pour les régions littorales, la Bretagne en particulier. En 2009, j'ai ouvert, à Brest, la concertation sur les aires marines protégées en Bretagne Nord - Ouest Cotentin. Les discussions ont abouti à recommander la mise à l'étude d'un parc naturel marin sur le golfe normand-breton et le Comité interministériel de la mer l'a décidée. Le Golfe est un espace riche de sa complexité : se font concurrence des activités de pêche, de tourisme et une biodiversité fragile, sans oublier les usages qui se développent, notamment en matière d'énergies marines. L'espace marin de Bretagne Sud a lui aussi été étudié avec les acteurs. Une synthèse des enjeux et des propositions ont été présentées, en décembre dernier. La même démarche a lieu en Guyane, en Martinique et en Polynésie française. Le dialogue et l'écoute dans la concertation, une prise de conscience partagée des enjeux sont la clé de l'adhésion générale à tout projet de parc naturel marin.

2010, année de la biodiversité, devrait voir de nouveaux projets émerger et d'autres aboutir.

L'Agence des aires marines protégées a été sollicitée pour fournir aux préfets un appui technique à la définition d'une stratégie de création d'aires marines protégées en Bretagne Sud et Pays de la Loire. Le but était de préciser les enjeux entre Penmarc'h et la Baie de Bourgneuf.



© A. Poiret/Agence des aires marines protégées.

En Bretagne Sud, les activités de loisirs constituent un véritable enjeu environnemental et économique.

Comme pour l'analyse régionale de Bretagne Nord et Ouest Cotentin, le travail de l'Agence des aires marines protégées s'est structuré autour de trois thèmes clés - écosystèmes, patrimoine naturel et usages - à partir de multiples rencontres, notamment avec des organisations socio-professionnelles, les services de l'État, les scientifiques, des fédérations d'usagers ou des associations. Pour Olivier Laroussinie, directeur de l'Agence des aires marines protégées, « le document de travail présenté à Vannes, en décembre, est une étape importante. C'est le passage d'une analyse de l'information et des avis collectés auprès des acteurs, à des propositions soumises à la concertation ».

La principale conclusion de l'analyse concerne le Mor Braz où il est proposé de mettre en place un parc naturel marin : face à la multiplicité des enjeux et à leur complexité, cet outil permettra l'élaboration de réponses coordonnées avec des moyens dédiés. Le Mor Braz, entité considérée ici comme la zone allant de Quiberon au Croisic et englobant Belle-Ile, Houat et Hoëdic, est

son littoral et par le développement de projets liés à l'utilisation de ressources marines. Cette imbrication d'enjeux nécessite la mise en œuvre d'une gestion intégrée de la zone marine en coordination avec d'autres outils plus terrestres.

Prévue l'année prochaine, la concertation autour de cette analyse régionale est une nouvelle opportunité pour débattre publiquement et localement des enjeux et des propositions déclinés dans le document de travail.

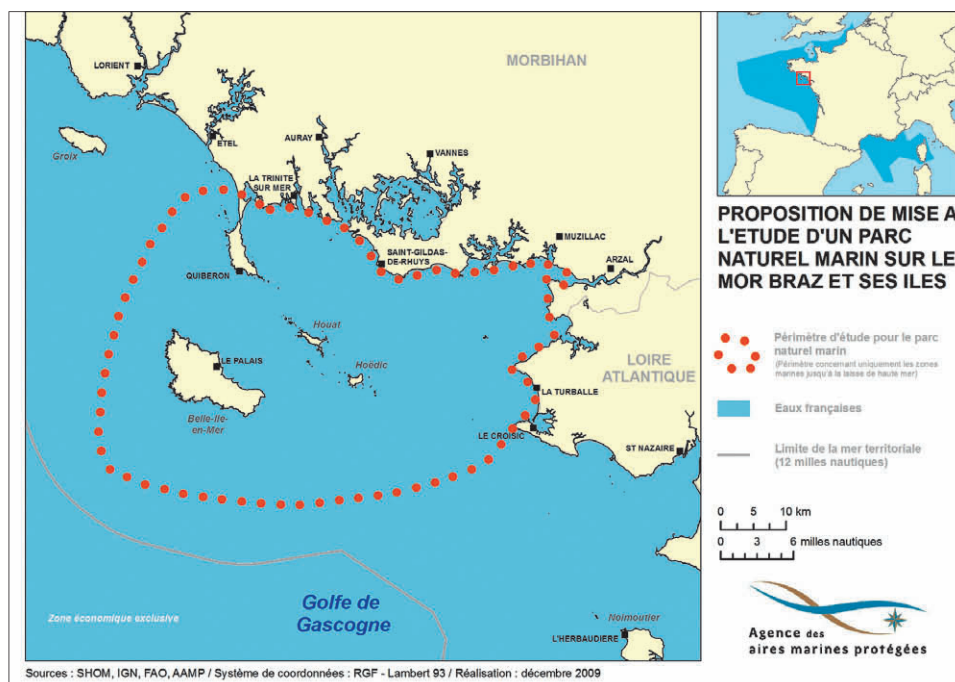
Concertation en 2010

Après une série de réunions qui permettra d'amender et de consolider l'analyse, le rapport finalisé sera transmis par les préfets au Ministère du développement durable pour aboutir, peut-être, à la mise à l'étude d'un parc naturel marin sur le Mor Braz. Loin de conclure la concertation, la mise à l'étude permettra, si elle est décidée, un travail en profondeur avec les acteurs concernés autour des trois thèmes principaux : la délimitation d'un futur parc, la composition de son conseil de gestion et les orientations de gestion. L'ensemble, s'appuyant sur un état des lieux approfondi, s'échelonnerait sur environ deux ans.

une zone d'importance de premier ordre sur le plan ornithologique et notable en termes d'habitats marins. Le rôle fonctionnel de ce secteur (zones de nourriceries, échanges terre-mer et entre les masses d'eaux...) s'impose dans l'analyse, d'autant plus que de très nombreuses activités dépendent spécifiquement de la qualité de l'environnement marin et de l'eau en particulier. C'est une zone très importante pour les activités conchylicoles mais aussi pour la filière pêche. Très présente dans le nord du Golfe de Gascogne, celle-ci a besoin de se dessiner un avenir durable, y compris au départ des îles. Enfin, le Mor Braz se caractérise aussi par une forte attractivité de

Le Mor Braz, un espace à partager

La concurrence pour l'utilisation et le partage de l'espace maritime entre Quiberon et le Croisic s'affirme de façon croissante, dans un contexte de mutation sociologique et économique du littoral.



sation croissante du littoral encouragent le développement des activités de loisirs - y compris la pêche à pied et embarquée - désormais en compétition croissante avec les activités traditionnelles de pêche professionnelle et de cultures marines.

« Nous avons pu d'activités de production directement dans le Mor Braz, indique Alain Dreano, secrétaire général de la Section régionale de la conchyliculture de Bretagne Sud. Nos zones sont plus inté-

vertes dans les secteurs abrités (rias, par exemple). Régulièrement abordées au sein de plusieurs instances, les solutions tardent à venir alors que les problèmes et les causes sont connus. Une véritable synergie est indispensable pour progresser vers un objectif de restauration de la qualité de l'eau qui conditionne le maintien de la biodiversité et des richesses du patrimoine sous-marin.

Qualité de l'eau

Afin d'organiser et de fédérer les acteurs du milieu marin, plusieurs réunions locales sont prévues entre les 3 et 10 février 2010 à Lorient, Vannes, Le Croisic, dans le cadre de la mise à l'étude d'un parc naturel marin sur le Mor Braz. Elles permettront de préciser les enjeux de cet espace marin, de discuter d'un périmètre d'étude et de mieux comprendre et intégrer les attentes des usagers, des élus et des professionnels de la mer. « Nous serons très présents, précise Louis Ferrero, secrétaire général du Comité local des pêches maritimes d'Auray et de Vannes. Ce parc doit être un outil de gestion de la ressource et non pas une barrière pour les professionnels. Les pêcheurs souhaitent ne pas être seulement des figurants, alors que ce parc devrait recouvrir l'essentiel de leur zone de travail ».

Les résultats de l'analyse régionale Bretagne Sud/Pays de la Loire, menée par l'Agence des aires marines protégées, rappellent la multiplicité des activités existantes sur un espace maritime comme le Mor Braz. Bassin de navigation le plus large de la façade avec la plus grande concentration de structures portuaires et de navires, le Mor Braz connaît une activité de navigation intense. « La mise en place du parc marin va se faire progressivement, estime Henri Martinerie, président de

l'Union Nationale des Associations de Navigateurs du Morbihan. « Nous sommes encore un peu perplexes dans l'immédiat, car cela fait un peu mille feuille : parc marin, Natura 2000... Mais les choses vont sans doute s'éclaircir et devenir concrètes. Nous restons positifs et attendons les prochaines réunions ».

Positif et actif

Belle-Île, Houat, Hoëdic sont des destinations privilégiées à la belle saison. Attractives et encore préservées, ces îles génèrent un trafic passager. La richesse halieutique du secteur et l'urbani-

grées dans des sites Natura 2000 à terre. Mais l'étude d'un parc naturel marin nous intéresse pour son volet « qualité de l'eau ». C'est un sujet fondamental pour nous, tant du point de vue trophique que sonitaire ».

En effet, toutes les activités sont fortement dépendantes de la qualité de l'eau et de l'environnement marin en général. C'est une des problématiques majeures de cet espace soumis à des problèmes d'eaux colorées du printemps à l'automne, mais également à des phénomènes d'eutrophisation responsables de la prolifération des algues

“ Apporter de la cohérence ”



Jean-François GUITTON

Conseiller municipal de La Turballe Vice-président de Cap Atlantique.

Quelle serait la bonne échelle pour un parc naturel marin ?

Un processus de deux ans de concertation devrait être initié pour concevoir le parc du Mor Braz. Le périmètre, entre les pointes de Quiberon et du Croisic, est donc à affiner. Les élus ont une grande responsabilité dans cette mise en œuvre et doivent évidemment y être associés, ainsi que les environnementalistes, les plaisanciers et tous les professionnels qui vivent de l'eau : pêcheurs, conchyliculteurs... Si le projet se précise, nous serions d'ailleurs heureux d'accueillir, sur notre territoire, l'équipe en

charge d'étudier la faisabilité de ce parc et de participer activement à la concertation.

En quoi un parc naturel marin peut-il améliorer la préservation de l'environnement ?

Actuellement, on superpose des dispositifs, des règlements, des gouvernances... mais la cohérence n'est pas toujours au rendez-vous. Et les concitoyens se perdent un peu : quel gestionnaire, quel cadre juridique... Il faut créer un projet de développement durable qui concilie les enjeux économiques et environnementaux, avec une seule et même instance à la tête.

Quelle articulation envisagez-vous entre les différentes démarches de protection ?

Le parc doit apporter de la cohérence dans les procédures (Natura 2000, Sage, DCE, GIZC,...) et favoriser la transversalité. Le conseil de gestion sera amené à donner des avis. Mais il devra aussi savoir travailler avec tous les partenaires. La Commission locale de l'eau du SAGE « estuaire de la Loire », par exemple, donne des avis très construits au préfet. Il faut surtout mettre en place un véritable travail de concertation entre l'État, les collectivités et les professionnels.

Matignon et les aires marines



© Taaf

Projet de grande aire marine dans l'Océan Indien avec la création du Parc naturel marin de Mayotte et un second à l'étude aux îles Glorieuses

Le 7 décembre, le Comité interministériel de la mer a adopté le Livre Bleu, stratégie nationale pour la mer et les océans.

Parmi les priorités données à la politique maritime française, la protection de l'environnement figure au titre des investissements pour l'avenir, et les aires marines protégées en constituent un des maillons forts. L'objectif : attribuer un statut d'aire marine protégée à 10 % des eaux sous juridiction française d'ici 2012 et 20 % d'ici 2020 dont 10 % en réserves de pêche. Pour Olivier Laroussinie, le directeur de l'Agence des aires marines protégées, « ces orientations confortent la dynamique

lancée par la stratégie adoptée en novembre 2007. Elles lui donnent un horizon ambitieux et l'élargit à la question des ressources halieutiques.»

Les mises à l'étude de deux parcs naturels marins en France métropolitaine, à Arcachon et sur le golfe Normano-Breton ont été annoncées. Des études et un travail de concertation vont être engagés pour définir chacun des deux projets : quel périmètre, quelles orientations et quel conseil de gestion ? À Arcachon, la mise à l'étude répond au souci des élus du syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon de trouver un mode de gouvernance et des

moyens d'actions pour gérer les multiples activités et le patrimoine naturel du bassin. Dans le golfe Normano-Breton, le principe d'un projet de parc figure dans les conclusions de l'analyse stratégique pour des aires marines protégées en Bretagne Nord et Ouest Cotentin, dont la concertation finale avait été engagée en mai dernier sous l'autorité des préfets. Ce projet devra immanquablement être envisagé dans une dimension internationale avec les voisins des îles anglo-normandes.

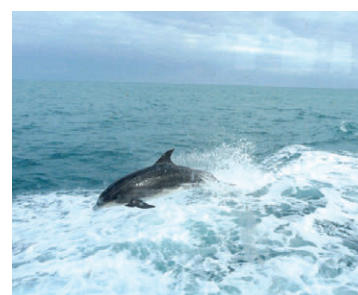
Dans le canal du Mozambique, où se trouvent Mayotte et les îles éparses, le CIMER a donné une impulsion décisive pour créer une grande aire marine protégée. Constatant les résultats favorables de la consultation finale, il a décidé la création du

Décisions concrètes

Parc naturel marin de Mayotte. Il demande également la mise à l'étude d'un autre sur l'espace maritime des Glorieuses. « Si le second parc est créé, environ 110 000 km² d'un seul tenant seraient closés. Il s'agit d'une contribution déterminante à la conservation de la biodiversité dans l'ouest de l'Océan Indien », commente Olivier Laroussinie.

MAIA : partenariat transnational

En écho à des initiatives existantes dans les mers du Nord, Baltique et Méditerranée, Marine protected Area In the Atlantic arc (MAIA) investit la façade Atlantique. Le partage d'expérience et la méthodologie, en matière de désignation des lieux et d'élaboration de plans de gestion des milieux et des activités au sein des aires marines protégées, sont au cœur du projet. Il s'articule autour de six ateliers qui réuniront, durant trois ans, de multiples acteurs concernés, parmi lesquels les professionnels de la pêche, très actifs dans cette zone. L'Agence des aires marines protégées assure la coordination générale de ce projet financé par l'Union Européenne et porté par des structures anglaises, françaises, espagnoles et portugaises. Le développement des aires marines protégées impose de telles coopérations transnationales.



© P.Piel/Agence des aires marines protégées

Conférence régionale Pacifique

120 participants, venus de 19 pays du Pacifique, se sont retrouvés à Moorea, en Polynésie française, du 15 au 19 novembre dernier, pour échanger sur le thème de la protection du milieu marin.

Tout a commencé à Boulogne-sur-Mer en 2007, lors du premier colloque national des aires marines protégées : Georges Handerson, ministre polynésien

de l'environnement avait mis l'Agence et l'UICN au défi d'organiser la prochaine conférence en Polynésie française. Avec l'appui du gouvernement polynésien et de l'Initiative corail pour le Pacifique sud, le cercle de la conférence s'est finalement élargi aux gestionnaires d'aires marines mais aussi aux représentants d'instituts de recherche scientifique, aux services techniques, aux gouvernements et ONG de la région. « Le Pacifique constitue un enjeu colossal pour notre pays. La moitié des eaux sous juridiction française se trouve en Polynésie française, d'où l'intérêt de coopérer à l'échelle régionale » a déclaré, à Moorea, Jérôme Bignon, le Président de l'Agence des aires marines protégées.

Effectivement, ces échanges ont permis de partager des expériences très variées, celles de petites aires marines gérées par des communautés locales, comme

aux îles Cook ou Tonga, et celles de très grandes AMP comme à Hawaii ou aux îles Kiribati. Le thème de la gouvernance a largement dominé la conférence. La réintégration de la dimension culturelle dans les mesures de gestion du patrimoine naturel marin a été plébiscitée ainsi que l'adaptation de la législation et des mécanismes financiers aux actions locales. En effet, la gestion participative et communautaire d'aires marines semble parfois plus adaptée que l'approche réglementaire classique mise en œuvre à l'échelon des États.

Dimension culturelle

Ces conclusions et celles des autres ateliers – suivi des aires marines protégées, haute mer et connaissance scientifique - vont être présentées au Programme régional océanien pour l'environnement, au Secrétariat de la communauté du Pacifique et à l'UNESCO.

Le site de la conférence : <http://ampacific09.aires-marines.fr>

Accord entre l'Agence et la NOAA*

Cet accord de coopération technique sur cinq ans, signé en novembre, à Moorea (PF), concerne les zones Caraïbes et Pacifique. Il prévoit des échanges entre les gestionnaires d'Hawaii et ceux de Polynésie française en 2010 et la préparation en commun des grands rendez-vous internationaux portant sur la protection du milieu marin.

*National Ocean and Atmospheric Administration



© A. Poiret/Agence des aires marines protégées



© A. Poiret/Agence des aires marines protégées.

Culture perlière dans la réserve de Fakarava, Tuamotu (PF).

Des Catalans chez les Bretons

Le 16 décembre dernier, une délégation d'usagers, d'élus et de scientifiques des Pyrénées-Orientales concernés par un projet de parc sur la côte Vermeille, sont venus en visite au Parc naturel marin d'Iroise.

La délégation a rencontré les acteurs économiques et assisté au bureau du parc qui se tenait ce jour-là. Objectif : appréhender le mode de gouvernance de cette instance et mieux cerner l'outil parc naturel marin par rapport aux autres aires marines protégées comme les sites Natura 2000 ou les réserves naturelles. « Il est important de visiter le grand frère de notre futur parc, de voir en action un parlement de la mer où l'on discute et prend en compte les intérêts bien compris de tous » a expliqué Christian Bourquin, Président du Conseil général des Pyrénées Orientales. Les représentants du secteur de la plongée suivent de près le projet de la mer catalane. « Le futur parc permettrait de réfléchir sur la formation professionnelle des plongeurs pour mieux sensibiliser le public ou milieu marin », précise Isabelle Galmiche-Smith, déléguée régionale du Syndicat national des entreprises de plongée loisir. Trois pêcheurs professionnels étaient aussi du voyage. André le Berre, président du Comité régional des pêches de Bretagne et vice-président du Parc, leur a fait part de son retour d'expérience. « Il vaut mieux que le Parc se fasse avec vous, plutôt que

sons » a-t-il conseillé. Pour Franck Romagosa, pêcheur et second prud'homme de Saint-Cyprien, les professionnels de la pêche attendent du projet qu'il réponde aux enjeux locaux de récifs artificiels, de qualité de l'eau - fréquentation multipliée par dix en été - et aide à régler les éventuels conflits d'usage avec les plaisanciers. « Ce voyage de terrain a permis aux esprits de passer de la théorie à la démonstration, mais aussi de réaliser comment l'outil parc naturel marin pouvait participer à la question sensible de la gestion des ressources » a commenté Yves Compain, chef de la Mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin sur la côte Vermeille. Ce projet sera soumis à enquête publique dans les communes littorales du futur parc en 2010.

© F. Quéau/Agence des aires marines protégées.



La délégation, au Conquet, en compagnie d'André Le Berre, vice-président du Parc naturel marin d'Iroise.

Exceptionnel observatoire du climat

Jérôme Bignon, le Président de l'Agence des aires marines protégées, s'est rendu sur l'île d'Amsterdam. Un confetti perdu dans l'Océan Indien, essentiel à l'observation de l'évolution du climat.

Alors que s'ouvrait le sommet de Copenhague, Jérôme Bignon, Président de l'Agence des aires marines protégées, Patricia Ricard, Présidente de l'Institut océanographique Paul Ricard et le Préfet administrateur supérieur Rollon Mouchel-Blaisot croisaient à quelques 3 000 kilomètres de la Réunion. Leur mission ? Assurer la relève à bord du Marion Dufresne, navire océanographique des Terres australes et antarctiques françaises (Taaf), des équipes scientifiques installées sur l'île d'Amsterdam. « Nous sommes partis de la Réunion mi-novembre, racontait le 8 décembre,

Jérôme Bignon depuis le pont du navire. Ce voyage est une excellente façon d'appréhender les enjeux et les problématiques de ces territoires et de découvrir une nature fantastique, inouïe ».

Les Taaf comptent, en effet, la plus grande réserve française avec une partie marine de 15 700 km². Mais outre les manchots royaux, les albatros et autres éléphants de mer qu'elles accueillent, les îles australes françaises (Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam) constituent depuis plusieurs décennies des laboratoires scientifiques uniques. Leur intérêt réside notamment dans leur isolement géographique et leur éloignement de toute activité humaine. En 1981, une station a ainsi été installée sur l'île d'Amsterdam, un endroit exempt de toute pollution humaine, afin d'observer les teneurs en CO₂ de l'atmosphère. Les recherches réalisées ici ont été les premières à alimenter les travaux du GIEC* et à permettre de valider les modèles climatiques globaux.

« Notre présence ici constitue une heureuse coïncidence, alors que s'ouvre à Copenhague le sommet sur le climat, précise Jérôme Bignon. La coopération avec les Taaf, qui représentent une large partie des surfaces maritimes sous juridiction française, est plus que jamais d'actualité. L'océan est un puits de carbone exceptionnel. Lutter contre sa détérioration en travaillant à la surveillance et à la protection des espèces maritimes constitue un intérêt majeur ».

* Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.



© Lucia Simion

Le Marion Dufresne approche l'île d'Amsterdam pour la relève des équipes scientifiques.

Directeur de la publication : Olivier Laroussinie

Rédactrice en chef : Agnès Poiret

Secrétaire de rédaction : Dominique Guillot

Ont participé à ce numéro : F. Quéau, S. Quintin, O. Abellard, O. Musard, M. Odion, F. Gauthiez, J.L. Houdayer

Agence des aires marines protégées :

42 bis, quai de la Douane

BP 42932 / 29 229 Brest cedex 2

Tél. 02 98 33 87 67

www.aires-marines.fr

* Richesses de Mayotte



À l'occasion de l'annonce de la création du Parc naturel marin de Mayotte, l'Agence des aires marines protégées et les partenaires du projet, le Conseil général et la Préfecture de Mayotte, éditent un livre-coffret, largement illustré, présentant les enjeux de préservation de la biodiversité marine et des activités maritimes à Mayotte.

A découvrir en ligne : www.aires-marines.fr

* Guyane : Analyse régionale en cours

Les enjeux marins ont été passés au peigne fin lors d'une réunion de concertation organisée par la préfecture de Guyane, le 16 décembre, autour de l'analyse stratégique sur la création d'aires marines protégées. Au final, le document ouvre des pistes de travail sur la gestion des ressources halieutiques, le développement des inventaires de biodiversité et une extension du réseau d'aires marines protégées.

* Ça déménage !

L'Agence des aires marines protégées prend ses nouveaux quartiers en janvier, au 16 quai de la Douane, à Brest, dans le bâtiment de l'ancienne capitainerie occupée jusque là par la Direction départementale de l'équipement. Situé sur le port de commerce, ce bâtiment du début du XX^{ème} siècle, est l'un des rares à avoir survécu aux bombardements de la Seconde guerre mondiale. Entièrement rénové par l'Agence, il sera occupé par l'équipe du siège.



© A. Poiret/Agence des aires marines protégées